

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".

# L'inFO44



Numéro 79 –février 2011

## CAP du Jeudi 24 février 2011 Filière Gestion Publique

### Première CAP avec des représentants de la nouvelle Direction.

La séance est présidée par Christian de BOISDEFRE, AGFIP du pôle Gestion publique. Cette CAP est principalement destinée à l'affectation d'agents au service des Pensions.

#### Situation du département:

A ce jour, il reste 17 demandes de mutations pour le cadre C et 37 pour le cadre B.

Au 1<sup>er</sup> avril, aucune arrivée prévue, néanmoins un agent sera affecté suite à un mouvement exceptionnel au 1<sup>er</sup> mars.

L'administration explique cette pénurie par le surnombre existant dans le département suite aux dernières suppressions d'emplois. Le DRFIP va prendre l'attache de la Direction Générale pour le prochain mouvement afin d'obtenir des emplois pour le service des Pensions qui récupère les missions du Centre Régional de Rouen au 1<sup>er</sup> mai. Les nombreux départs en retraite notamment des parents de trois enfants ne permettent pas à l'administration de combler ces nouveaux emplois.

#### Postes vacants à :

- Machecoul, Nantes Amendes, Pairie Départementale, St-Nazaire Établissement Hospitalier, St Nazaire Municipale pour les poste comptables.
- CDC, CEPL (conseil), Chorus, Dépense Etat, Liaison Rémunération, Pension et Pôle National de Certification Européenne.

Au début de chaque CAP, les représentants FO DGFIP 44 ont lu la motion suivante:

Monsieur le Président

Vous nous l'avez encore répété au CTPD de la semaine dernière : vous ne souhaitez pas que nous revenions sans cesse sur les sujets que nous avons déjà traités.

Cependant nous ne pouvons faire autrement que de vous faire part de nos inquiétudes en ce qui concerne la situation dans laquelle travaillent nos collègues. C'est de notre responsabilité de représentants des personnels.

Les suppressions d'emplois 2011 pour la Loire-Atlantique vont gravement dégrader les conditions de travail des agents. Les départs en retraite générés par la décision gouvernementale de supprimer les droits des parents de 3 enfants vont également être un poids considérable en terme d'effectifs.

L'exercice des mutations va devenir périlleux : vous ne cessez de le dire vous allez devoir observer à la loupe la situation de chacun pour que toute mutation envisagée ne vienne pas perturber considérablement le service d'affectation actuel des collègues.



Mais ne nous leurrions pas ! Les Finances Publiques de Loire-Atlantique, comme dans la plupart des départements, sont devenues un château de carte !

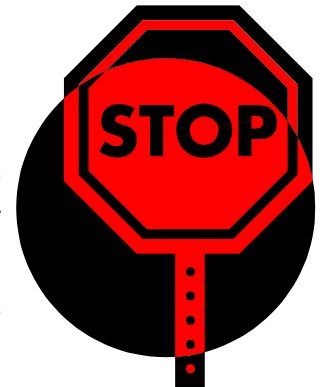
Encore une fois nous attirons votre attention sur la santé des personnels malmenés par tout ce qu'ils vivent professionnellement. Mais nous avons de forts doutes sur le peu d'état d'âme de ceux qui prennent les décisions pour le service public. Il n'y a qu'à voir les chemins qu'ils prennent en matière de services sociaux.

Idem pour la reconnaissance des agents malades d'avoir travaillé au contact d'amiante ! Nous ne sommes plus que des petits pions de rien du tout !

Le discours commence à changer ..... mais ce n'est pas suffisant !

Monsieur le Président, nous vous demandons de faire très attention : vous êtes notre relais vers les hautes sphères de l'administration. Dites-leur bien qu'il y a des risques à continuer dans la voie où nous sommes engagés! L'idée viendra ici un jour de dire stop au joug économique .....et il n'est peut-être pas aussi lointain que cela .....

Un vent de liberté déferle dans une partie de monde et personne ne l'avait prédit, même pas les meilleurs analystes : il est temps que ceux qui ont entre leurs mains le pouvoir décisionnel, descendent de leur piédestal et viennent voir au plus bas de l'échelle ce qui se passe réellement !



## **CAP CADRES B** **Abstention Générale !**

Après la présentation de la proposition de l'Administration, nous sommes intervenus sur deux demandes de mutations appuyés par des certificats médicaux. Pour l'un d'eux, il s'agit en outre d'une ancienne demande de mutation. ... c'est encore sur la base de l'ancienneté des demandes que la Gestion Publique se doit de les traiter ! L'harmonisation des règles de vie avec l'ancienneté du grade n'est pas applicable à ce jour (voir tract n° 49 et n°76 sur ce sujet sur le site [FO DGFIP44 http://www.fo-dgfip-sd.fr/044](http://www.fo-dgfip-sd.fr/044)).

Les débats ont été nourris. Nous avons dû longuement insister bien que l'administration nous ait indiqué en réunion préparatoire que l'aspect médical restait une priorité. Le hic ,c'est que les collègues sont victimes :

1. de la création de la Direction Régionale avec des nouveaux responsables qui découvrent les dossiers précédemment examinés au niveau de la Gestion Publique : ce sont les représentants des personnels qui détiennent la mémoire des débats des précédentes CAP ,



2. des suppressions d'emplois qui impliquent dans les postes demandés une vacance quasi chronique en début d'année sans qu'aucun mouvement ait eu lieu..... régularisé dans l'année par un départ en retraite ou une promotion de C en B ....

Après suspension de séance, l'administration a finalement accepté, après bien des tergiversations, de muter l'un des agents avec un report au 1<sup>er</sup> juillet.

Par contre, elle n'a pas répondu à la demande de l'intersyndicale qui lui demandait de prendre un engagement fort pour le second dossier. La seule concession a été de dire qu'on allait aménager le poste de cette collègue et de regarder de près son dossier.

**De ce fait l'Intersyndicale s'est dans son intégralité ABSTENUE.**

**FO DGFIP44** est longuement intervenu sur le dossier d'un collègue qui demande le service des Pensions. En effet, le refus de le muter est incompréhensible. Cet agent connaît déjà cette mission. Dans une période où les formations vont générer de nombreuses difficultés pour nos collègues, c'était une occasion en or à saisir !

De plus, la demande de ce collègue était la plus ancienne. Il l'a déposée avant l'appel à candidatures.

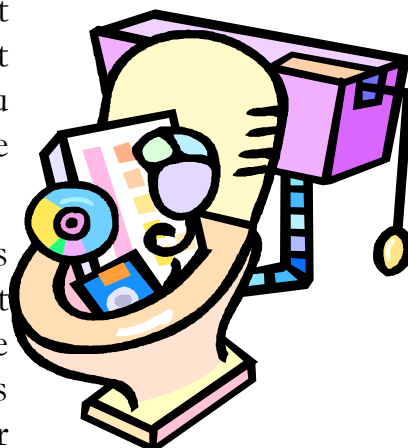
Réponse de l'administration : son service actuel connaît des difficultés ! L'Administration, une seconde fois, a fait fi des règles de gestion de la filière GP qui s'appliquent toujours!

**FO DGFIP 44** a par ailleurs réclamé les tableaux qui nous étaient communiqués par le passé faisant apparaître les congés maladie dans tous les postes du département et ce afin d'avoir non seulement une vision globale de chaque entité mais aussi de préparer au mieux les mouvements. Encore une fois, la mise en place de la DRFIP44 a des conséquences regrettables ....

**FO DGFIP44** s'est étonné de la non couverture à St-Nazaire EH bien qu'il y ait un sous-effectif de 1,8. La Direction promet d'affecter l'équipe de dépannage.

Dans le cadre de l'évocation du décès d'un agent, **FO DGFIP44** a réitéré sa demande déjà faite au dernier CDAS de mettre en place une cellule psychologique. Alors que, dans bien des domaines, cette démarche est entreprise, toujours rien dans notre administration. C'est d'autant plus regrettable que les vacations du psychologue, budgétisées par les services sociaux chaque année, sont sous-utilisées.

L'administration interrogée sur les éventuels mouvements qui ont eu lieu en résidence depuis la dernière CAP, avait oublié une permutation entre le Contrôle Budgétaire Régional et les Domaines. Heureusement les représentants FO DGFIP44 étaient présents pour leur rafraîchir la mémoire !



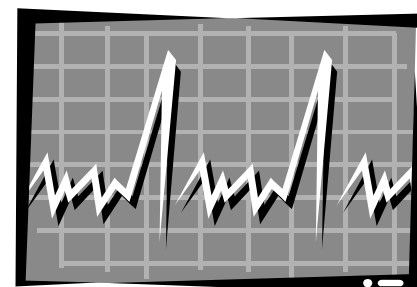
NOM	Vient de	Va à
GOMEZ Nadine	Nantes CHU	St-Herblain
MAHE Sophie	Carquefou	Le Loroux-Bottereau
GUHUR Audrey	DDFiP79	Paierie Départementale
SKALSKI A-Marie	Paierie Départementale	CR Pensions
ANDRE Philippe	SIP NNO	CR Pensions
FRANCOIS Daniel	SIP NNE	Nantes CHU
GUILLIEN Jocelyne	CEPL	CR Pensions
RATHIER Isabelle	SIP NNO	CR Pensions
CALLAC Anne	Nantes CHU	L-Rémunérations
DAVIS Annie	Paierie Régionale	Dépense

### Affectations des contrôleurs par concours

BAUDOIN François	Paierie Départementale	Paierie Départementale
MAILLET David	SIP NNO	L-Rémunérations

## Cadres C Calme plat !

Le dossier d'une collègue a été abordé : actuellement sur l'équipe de renfort en résidence, elle demande à intégrer l'équipe de renfort départementale. Elle est la dernière dans ce cas. La Direction n'est pas en mesure de la faire actuellement du fait du nombre limité de NBI. De plus les demandes de renfort sont pour la plupart sur la résidence de Nantes. Toutefois sa demande sera acceptée dès que possible (départ d'un autre renfort en retraite ou promotion)



Le Président de séance a indiqué que seuls 7 personnes pouvaient être affectées au Centre Régional des Pensions à l'issue des deux CAP, et ce malgré un nombre plus important de demandes. Selon lui, les agents qui postulent n'ont "*pas de passion pour les Pensions*" ...mais veulent échapper à leur situation actuelle qui se dégrade de plus en plus.

QUILY Jacqueline	Rezé	CR PENSIONS
LEGAL M-Yvonne	COMPTABILITÉ	CR PENSIONS
MOIZAN Catherine	DI Secrétariat	CR PENSIONS
LANDROIT Thierry	L-Rémunérations	Nantes Amendes

☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.044@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

Versailles Lundi, et jeudi matins (02.40.20.76.56)

#### **Permanences**

Cambronne : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)